



Madame, Monsieur,

L'opérateur désigné de la **RÉPUBLIQUE DU CONGO**, la Société des postes et de l'épargne du Congo, me prie de communiquer aux Pays-membres de l'UPU ce qui suit:

«La Société des postes et de l'épargne du Congo a le regret d'informer les Pays-membres de l'UPU que les émissions dont une représentation se trouve en annexe n'ont pas été émises par la poste du Congo (Rép.). Ces émissions sont donc illégales.

La Société des postes et de l'épargne du Congo demande aux Pays-membres de l'UPU de refuser tout traitement du courrier portant lesdites émissions.»

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Raquel Ferrari
Directrice du développement
des marchés par intérim

Représentation des émissions illégales

